

# PREPARER ET NÉGOCIER UN CPOM SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

## Objectifs

- Maîtriser le processus de négociation d'un CPOM Médico-social et social
- Mesurer les avantages et inconvénients de cet outil de pluriannualité budgétaire.
- Acquérir des outils méthodologiques pour mettre en œuvre une démarche de contractualisation

## Programme

- La contractualisation dans le secteur social et médicosocial : historique et évolutions
- Les bases législatives et réglementaires
- Passer d'un cycle réglementé à un cycle contractualisé
  - La notion de pluri annualité budgétaire.
  - Les avantages, les risques, les incertitudes.
  - Les perspectives d'évolution dans le cadre des réformes en
  - cours sur la tarification.
  - Les préalables indispensables à l'entrée dans un CPOM.
- Le contenu d'un CPOM
  - Les objectifs à contractualiser.
  - La place du projet associatif et d'établissement.
  - L'utilisateur au coeur du projet et du contrat.
  - La gestion des ressources humaines et la GPEC.
  - Les objectifs budgétaires et financiers.
- Le processus de négociation du CPOM
  - Les étapes de la négociation.
  - Le calendrier de la négociation.
- Négocier un financement sur 5 ans
  - Les principes de la pluriannualité budgétaire.
  - La place des indicateurs.
  - La place de la coopération.
  - La méthode de la couverture des besoins : budget base zéro
  - et dotation globalisée commune.
  - Le dialogue de gestion.
  - L'affectation des résultats.
  - Les recours possibles.

**Recommandations :** Amener dans la mesure du possible ses derniers documents (EPRD validé par exemple ou CPOM en cours)

## Formation en présentiel à Rennes, mutualisée avec l'URIOPSS Bretagne

### Durée :

1 jour 7 heures

### Public et prérequis

Directeurs, décideurs bénévoles, gestionnaires, responsables administratifs et financiers, responsables des ressources Humaines

### Méthodes pédagogiques :

- Alternance d'exposés théoriques et cas pratiques
- Modèle de CPOM, différents supports
- Partage des expériences de chacun

*A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de satisfaction de la formation ainsi qu'à une évaluation des acquis de la formation. Une évaluation à froid sera effectuée 3 à 6 mois après la formation.*

### Intervenante :

Maiwenn L'HOSTIS, Consultante, Formatrice en gestion financière et tarification du secteur sanitaire et social

### Personnes en situation de handicap :

Pour nous faire part de vos besoins éventuels, contacter la référente Handicap : Amélie Renard [a.renard@uriopss-pdl.fr](mailto:a.renard@uriopss-pdl.fr)